APRÈS ART. 55 N° II-635 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

PLF 2017 - $(N^{\circ} 4061)$

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º II-635 (Rect)

présenté par M. de Mazières, M. Hetzel, M. Scellier, Mme Nachury, M. Maurice Leroy, M. Larrivé, M. Sermier, Mme Genevard et M. Salles

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Culture »

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2017, un rapport sur l'impact financier du projet de cité du théâtre, tant en termes d'investissement que de fonctionnement futur.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une étude de programmation et de réflexion sur le site Berthier a été lancée fin 2015 et a porté d'une part sur les conditions d'accueil sur ce site du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique, du Théâtre National de l'Odéon et de la Comédie Française, et d'autre part sur les modalités de redéploiement des activités de l'Opéra National de Paris. L'année 2017 sera consacrée, dans l'attente d'un arbitrage définitif du projet, au choix des maîtrises d'oeuvres et au lancement des études.

D'une part, la Cité du Théâtre abritera :

- les nouveaux locaux du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique ;
- les salles de spectacle, de répétition et les espaces techniques de l'Odéon Théâtre de l'Europe ;
- et deux salles pour la Comédie-Française lui permettant de présenter l'ensemble des répertoires et des formes contemporaines.

APRÈS ART. 55 N° II-635 (Rect)

D'autre part, l'Opéra national de Paris bénéficiera du transfert à Bastille d'activités initialement assurées sur le site de Berthier : les espaces de la salle dite « salle modulable » et les terrains rue de Lyon seront aménagés pour accueillir en premier lieu des ateliers et une salle de répétition. Ils pourront aussi accueillir du public et notamment autour de projets en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

En effet, selon le ministère de la culture, les conditions sont désormais réunies pour offrir une cohérence d'ensemble qui réponde aux nécessités de développement et aux grands enjeux d'avenir de ces établissements. Ce projet double et ambitieux ouvre de nouvelles perspectives pour la création dramatique et lyrique et aussi de nouvelles pistes de développement entre les théâtres nationaux et le conservatoire à l'échelle nationale et internationale.

« Ce projet d'avenir de Cité du Théâtre va impulser un nouvel élan artistique au plan national et au cœur du Grand Paris. Avec l'Opéra Bastille, ces deux sites offriront aux artistes de nouveaux lieux de travail et de formation. Ils permettront, grâce aux nouvelles salles et aux espaces communs, la rencontre avec un public élargi et aussi des collaborations inédites entre ces établissements phares de la création française », a déclaré Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication.

Or, les premières études estiment le coût global de l'opération à 150 M€ HT et les moyens financiers (5 millions d'euros en AE et 2 millions d'euros en CP) inscrits dans le PLF 2017 visent seulement à poursuivre les phases d'études du projet avant le lancement des travaux prévu en 2018.

Alors que l'achèvement du site de la Bastille et l'ouverture de la Cité du Théâtre à Berthier sont prévus entre 2022 et 2023, cette demande de rapport vise à évaluer précisément la programmation financière nécessaire au projet tant en termes d'investissement que de fonctionnement futur.

Cette demande, qui relève d'un souci de transparence et de bonne gestion financière, vise à assurer la pérennité d'un projet engagé à la toute fin du quinquennat.